

**Pour la protection et la  
promotion du français :  
vigueur, rigueur et ressources**

**Mémoire présenté à la  
Commission des États généraux  
sur la situation et l'avenir de la  
langue française au Québec**

**Par la Centrale des syndicats du Québec**

**Mars 2001**



***La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente environ 145 000 membres dont plus de 100 000 font partie du personnel (enseignant, professionnel et de soutien) de l'éducation.***

***La CSQ compte 13 fédérations qui regroupent environ 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres; s'ajoute également l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.).***

***Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé, des services sociaux, du loisir, de la culture et des communications.***



## Table des matières

Introduction.....	7
I- Le contexte .....	9
II- La qualité de la langue.....	15
III- La mission de l'école .....	21
A. La fréquentation obligatoire de l'école française .....	23
B. Le curriculum et l'apprentissage des langues.....	27
C. Le nouveau programme de français.....	32
D. La francisation.....	33
E. L'éducation interculturelle .....	36
IV- Travailler en français.....	39
V- Politique linguistique & Cie .....	42
Conclusion.....	48
Recommandations.....	50



*L'irréremédiable n'existe pas.  
La capacité créatrice de  
l'être humain est notre espoir.*

Frédéric Mayor

## **Introduction**

Certains ont vu, dans la convocation des États généraux sur la situation et l'avenir du français au Québec, un geste visant à apaiser les insatisfactions exprimées dans divers milieux politiques et sociaux, ou encore à ranimer la ferveur souverainiste et la fierté québécoise mises en échec par certaines actions fédérales, dont l'adoption de la « loi sur la clarté ».

Pour notre part, nous estimons que, 25 ans après l'adoption de la Charte de la langue française, un bilan est nécessaire et que la démarche de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec a sa pertinence, peu importe le contexte politique. D'autant plus que le débat sur la langue française dépasse largement les frontières du Québec.

Il faut nous demander, par exemple, si, chez nous, la Loi et les règlements qui y sont rattachés ont été appliqués avec la vigueur et le soutien nécessaires. À l'occasion de la réforme scolaire, plusieurs changements ont été apportés à l'enseignement du français;

d'autres secteurs de la société ont aussi besoin d'être scrutés, notamment dans le contexte de l'utilisation massive des nouvelles technologies de la communication.

Notre mémoire n'aborde pas tous les aspects de la très vaste question confiée à votre commission. Nous nous limiterons à ceux que nous connaissons le mieux : l'enseignement et le système scolaire, la francisation des personnes immigrantes, les outils culturels et l'action gouvernementale. Comme la francisation des jeunes aura plus de chance de réussir si le français occupe aussi une place importante dans l'activité professionnelle de leurs parents, nous traiterons de la francisation des entreprises et des milieux de travail. Pour tous ces domaines, nos recommandations peuvent se résumer par les trois mots suivants : vigueur, rigueur et ressources.

Le tout sera précédé d'une réflexion sur la qualité du français. Affirmons-le d'entrée de jeu : il serait illusoire de penser que le système d'éducation pourra à lui seul assumer la francisation et la qualité de la langue si la société continue de lancer des messages contradictoires au sujet de la valeur et du statut du français. En revanche, nous réaffirmons notre engagement à consentir tous les efforts nécessaires pour que l'école joue pleinement son rôle en ce domaine.

## I- Le contexte

Depuis le début de l'histoire humaine, des milliers de patois, de dialectes et de langues ont été utilisés. Selon certains chercheurs, comme Claude Hagège et Davis Crystal, le mouvement de disparition des langues aurait tendance à s'accélérer et plusieurs langues actuelles seraient menacées de disparaître rapidement. Ce n'est pas encore le cas du français qui, en raison de son statut international, est utilisé par plusieurs millions de locuteurs à travers le monde et y occupe une place importante (le 11<sup>e</sup> rang), immédiatement après l'anglais.

Sur la scène internationale, on observe un intérêt marqué pour les langues. La multiplication des communications à la faveur des nouvelles technologies, le processus de globalisation économique et les mouvements d'intégration continentale ou régionale soulèvent de nombreuses questions sur l'utilisation des langues et sur la protection de la diversité linguistique et culturelle. Cette sensibilisation planétaire à l'enjeu des langues nous semble créer un contexte favorable pour que le Québec puisse mieux faire comprendre ses politiques linguistiques à un plus grand nombre de personnes et de pays.

Le mouvement en faveur de la diversité culturelle – qui, dans nombre de pays, existe en l'absence de tout mouvement d'indépendance nationale – s'accompagne d'un sentiment d'urgence. Sentiment s'expliquant par le mouvement d'anglo-américanisation de la planète, associé au phénomène de la mondialisation, qui prend une ampleur telle

que même des langues importantes, par le nombre de leurs locuteurs ou par leur statut social, ne sont plus à l'abri d'un déclin ou d'une disparition à plus long terme.

Le journal britannique *The Guardian* rapportait récemment que le nombre de locuteurs dont l'anglais est la langue maternelle vient d'être dépassé par le nombre de locuteurs dont l'anglais est la langue seconde et qu'ensemble, les deux groupes totalisent plus de 750 millions de personnes auxquelles s'ajouteront un milliard de personnes en apprentissage. Qui plus est, 90 % des utilisateurs d'Internet à travers le monde sont localisés dans les pays anglophones. Néanmoins, on sait qu'aux États-Unis et ailleurs dans les pays anglophones, la situation et l'évolution de la qualité de l'anglais préoccupent aussi. D'ailleurs, plusieurs États américains, en réaction à l'arrivée de nombreux immigrants et à l'utilisation de la langue espagnole, ont adopté des mesures pour protéger l'usage public de l'anglais sur leur territoire.

Toutefois, le phénomène de la mondialisation ne comporte pas que des motifs d'inquiétude pour les francophones. Les utilisateurs d'Internet, par exemple, peuvent avoir accès très rapidement à d'innombrables sources d'information en français et à des millions d'interlocuteurs francophones. Comme jamais auparavant, on prend conscience de l'universalité du français.

Dans plusieurs pays ou régions du monde, la défense, la promotion, voire l'usage d'une langue font partie d'une affirmation identitaire. Au Québec, les questions de la langue française, de la culture et du peuple québécois sont intimement liées dans un rapport

complexe. Pour les uns, officialiser le français comme la langue commune et publique constitue un pas en direction de l'indépendance politique. Pour d'autres, la protection du français s'impose compte tenu à la fois de la conjoncture nord-américaine et de la nécessité de protéger ce pan important de la culture canadienne.

Pour nous, la défense du français est essentielle dans le foyer francophone qu'est le Québec, en raison du déclin du français au Canada (le dernier rapport de la commissaire aux langues officielles le confirme une fois de plus)<sup>1</sup>, en raison de la mondialisation, et en raison du mouvement international en faveur de la diversité culturelle. D'ailleurs, est-il nécessaire de discuter longtemps de la légitimité de pouvoir utiliser une langue commune, celle de la majorité de la population, pour vivre collectivement et travailler au Québec?

Le Québec doit continuer d'avoir une seule langue officielle dans la vie publique, le travail et les services. Une telle position ne s'oppose nullement à la reconnaissance de l'apport de la communauté anglophone à la culture québécoise et à la garantie du respect de ses institutions. Cette position est aussi compatible avec le respect et l'usage des langues des communautés culturelles et des nations autochtones.

Aux yeux de certaines personnes, le français est dorénavant sauvé et, en conséquence, le gouvernement du Québec devrait réduire les mesures coercitives en matière linguistique. En réalité, rien n'est encore définitivement acquis comme nous

---

<sup>1</sup> Commissaire aux langues officielles. Rapport annuel, 1999-2000

pouvons le constater en plusieurs domaines. Il faudra certainement plus de 25 ans pour assurer une francisation profonde et réussie du Québec. Le contexte de la mondialisation nous fournit une raison de plus de demeurer en alerte.

Malgré l'histoire difficile et relativement brève de la politique linguistique québécoise, nous estimons que la situation du français a évolué positivement. Il ne nous semble pas opportun de modifier substantiellement la législation linguistique pour l'alourdir davantage, pas plus que pour l'adoucir. Nous avons cependant la conviction que les autorités gouvernementales et les institutions québécoises ne sont pas allées jusqu'au bout de l'application de la loi actuelle en matière de langue, qu'elles ne se sont pas dotées de tous les outils appropriés, qu'elles n'ont pas mis en œuvre tous les moyens nécessaires au renforcement du statut social et de la qualité du français. Au contraire, dans certains cas, ces moyens ont été réduits par de nombreuses compressions budgétaires.

Sans prétendre que cela a contribué à affaiblir le statut du français autant que les jugements de la Cour suprême et les modifications apportées par les gouvernements successifs, nous sommes persuadés que les compressions budgétaires dans les services publics ont réduit le nombre d'initiatives qui auraient favorisé le progrès du fait français au Québec.

La politique linguistique ne se limite pas à des textes de loi. C'est un ensemble de mesures, d'initiatives par lesquelles l'État, par son secteur public, peut être exemplaire

dans la promotion et la défense du français. En même temps le secteur public doit démontrer son ouverture à une intégration réelle des anglophones et des néo-Québécois. Cette intégration passe par une présence réelle de ces derniers dans la fonction publique et dans la vie publique.

La politique linguistique doit s'accompagner de mesures et d'actions dans les domaines du travail, de l'éducation, de la culture, de la coopération internationale et de l'administration publique. Cette action doit disposer de moyens appropriés et se conjuguer à l'impératif pour tous les ministères et tous les organismes publics.

Le gouvernement ne doit pas, sous prétexte que des allègements réglementaires sont nécessaires à la croissance économique, faire semblant que tout va bien dans le secteur du travail. Nous avons parfois l'impression que des énergies consacrées à des batailles concernant l'affichage commercial d'un petit marchand pourraient être dépensées plus utilement à vérifier ce qui se passe en matière de francisation à l'intérieur des entreprises.

Des enseignantes et des enseignants nous l'ont fait remarquer récemment : « On ne peut attirer les jeunes vers une langue que l'on décrie constamment ». Il importe donc d'avoir une vision réaliste, caractérisée par une juste mesure des pas franchis concernant l'usage du français au Québec. Afin de dépasser les visions impressionnistes et d'éviter le laisser-aller, il faudrait procéder à des bilans rigoureux et à des recherches sérieuses en ce domaine.

Les acquis sont réels, mais les risques importants. Le contexte économique plus favorable devrait facilement convaincre le gouvernement et la population qu'il est possible d'investir davantage pour obtenir le maximum des effets recherchés par l'ensemble de la politique linguistique.

Vigueur, rigueur et moyens adéquats, voilà ce qui devrait caractériser la prochaine étape.

À cet égard, la CSQ recommande :

- 1. Que l'action du gouvernement du Québec en matière linguistique porte en priorité sur la défense de la législation actuelle et sur une application maximale, rigoureuse et vigoureuse de la politique linguistique.**
- 2. Que le gouvernement du Québec élabore et mette en œuvre un plan d'action intégré en vue de la protection et de la promotion du français.**

## **II- La qualité de la langue**

Depuis le début des audiences de la Commission des États généraux, le thème de la qualité de la langue a été abordé plusieurs fois. Même si cette notion est imprécise, ceux qui l'utilisent portent le plus souvent un jugement négatif sur la langue parlée au Québec, et l'école se retrouve fréquemment au banc des accusés.

Même lorsque des recherches sérieuses mettent en lumière les améliorations réelles de la qualité de la langue au Québec, plusieurs expriment une sorte d'incrédulité. Les résultats aux épreuves de français administrées aux élèves de tous les niveaux sont-ils en progression? Il doit bien y avoir du laxisme quelque part. Le système scolaire a sans doute intérêt à ne pas afficher ses difficultés...

La modernisation du Québec, avec la Révolution tranquille, a mis la langue, l'éducation et la culture au premier rang des préoccupations. Après l'adoption de la Charte, toutefois, la qualité du français est demeurée un thème plus marginal. Faut-il y voir un lien avec le déclin du statut social du français? Une chose est certaine, c'est que le débat sur la qualité du français a resurgi.

Mais nous ne sommes pas les seuls à nous inquiéter. Le phénomène de la mondialisation suscite ailleurs, y inclus dans les pays anglophones, les mêmes inquiétudes qu'ici à l'égard de la qualité de la langue parlée et écrite. Récemment, un journaliste d'un journal britannique sérieux, faisait longuement état de l'appréhension

des parents et des politiciens du Royaume-Uni devant les piètres résultats des élèves en lecture et en écriture<sup>2</sup>.

Le premier ministre Lionel Jospin tenait des propos similaires sur le français de l'Hexagone<sup>3</sup> en formulant des priorités pour une maîtrise des multiples formes de communication orale et écrite, dans le contexte de la révolution provoquée par les nouvelles technologies.

Le progrès ou la détérioration de la qualité de la langue chez les élèves sont difficiles à mesurer. Selon les époques et les contextes, les exigences de la société changent. Qui aurait pu prédire que les académiciens de la langue incluraient, dans leur dictionnaire du bon usage, de nouvelles entrées comme *jackpot*, *lift* et *job*, en même temps que le Québec s'évertuait à utiliser le terme courriel? Pour notre part, nous refusons d'utiliser des mots comme catastrophe, déclin ou dégénérescence pour décrire la situation du français au Québec.

Des étudiantes et étudiants présents aux journées thématiques de la Commission ont affirmé que, maintenant, ils sont plus conscients de la nécessité de maîtriser une langue de qualité. Ils demandent au système scolaire d'être plus exigeant à l'égard des compétences linguistiques.

---

<sup>2</sup> Ken Spencer. « Why English casts a spell », *The Guardian*, 23 mars 1999.

<sup>3</sup> Claire Trean. « Le français langue de contre-pouvoir », *Le Monde*, 24 juillet 2000.

La recherche de la qualité est justifiée. Nous reconnaissons la responsabilité première de l'école dans la recherche de la maîtrise et de la qualité de la langue. C'est dans cet esprit qu'au cours de la dernière décennie, nous avons participé activement à toutes les consultations du gouvernement sur la langue, tout comme aux discussions et aux travaux sur la réforme scolaire.

Faut-il hausser les exigences? Les enseignantes et enseignants savent que plusieurs élèves ont besoin, pour réussir, de plus d'attention, de plus de motivation, de meilleures conditions de vie. Sans l'encouragement des parents, sans une attention renforcée aux élèves qui éprouvent des difficultés, une hausse des exigences serait une injustice ou un facteur additionnel de décrochage.

En français, comme dans les autres disciplines, plusieurs facteurs ont une incidence sur la réussite scolaire. Au premier chef, la pauvreté, qu'il faut prendre en considération lorsqu'il est question d'apprentissage, d'exigences et de parcours scolaire. Les jeunes qui sont incapables de satisfaire aux exigences deviennent rapidement des candidats au décrochage; ils sont alors dirigés vers une formation de courte durée les préparant à un travail manuel, une formation où l'apprentissage du français et la culture générale sont écartés. Pourtant, les employeurs exigent de plus en plus que les jeunes travailleurs aient une bonne connaissance du français. Tout un paradoxe quand on connaît la volonté de plusieurs chefs d'entreprise de populariser les formations courtes telles les attestations d'études collégiales (AEC) dans les collèges!

Nous ne cherchons pas à expliquer par la pauvreté toutes les lacunes dans les apprentissages. Nous ne voulons pas laisser croire que les conditions externes sont trop lourdes pour que l'école puisse changer quoi que ce soit. Les maternelles à plein temps et les autres mesures de la politique familiale contribueront sans aucun doute à mieux préparer les jeunes enfants aux apprentissages scolaires. Mais l'école est mise à rude épreuve par les nombreux défis de l'exclusion et les déchirures du tissu social. Il faut en tenir compte.

C'est pourquoi la Centrale continue de travailler à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession enseignante. C'est pour ces raisons qu'elle tente aussi d'infléchir les choix sociaux.

Depuis 1990, tous les ordres d'enseignement ont été soumis à des enquêtes ou ont été l'objet de rapports, de commissions parlementaires, de livres blancs et même d'états généraux. Il faudrait maintenant laisser les artisans de l'éducation réaliser les changements en cours et écouter ce qu'ils ont à dire avant d'amorcer d'autres virages. Pour ce qui est de l'enseignement du français, ce n'est pas avant quelques années que nous pourrions vraiment apprécier les résultats de la réforme qui est en cours d'implantation.

De leur côté, les universités semblent fort sensibilisées à la nécessité que les nouveaux enseignants et enseignantes soient bien outillés en matière de qualité du français. Nous nous en réjouissons. Au cours des prochaines années, nous verrons à l'œuvre les

nouvelles cohortes quittant les facultés de formation des maîtres. C'est alors que nous pourrions vérifier si les efforts consentis à ce chapitre ont porté des fruits.

Nous souhaitons que la Commission alerte les autres intervenants de l'éducation (parents, commissions scolaires, collèges et ministère) : si le français doit être la priorité, il faudra lui consentir des moyens additionnels spécifiques dans les établissements, et cela, à tous les ordres d'enseignement.

L'Association québécoise des professeurs de français rappelait, dans un avis sur l'enseignement du français, que « le problème dépasse largement l'école » et elle rappelait un avis similaire du Conseil supérieur de l'éducation : « le français doit être valorisé dans la société et son statut, garanti par une législation claire, ferme et respectée<sup>4</sup> ».

Les entreprises, les médias, les groupes sociaux : tous doivent être sensibilisés et appuyés, si nécessaire, pour contribuer dans leur champ respectif à cet effort pour l'amélioration de la qualité du français.

L'Office de la langue française pourrait jouer un rôle central dans la stratégie globale visant à valoriser et à améliorer le français à la fois à l'école et dans la société. Nous savons que cet organisme a aussi été affecté par les compressions budgétaires des

---

<sup>4</sup> Avis 1997.

dernières années. Il faudra lui consentir les ressources nécessaires pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle.

Les stratégies mises de l'avant doivent s'appuyer sur la recherche sociale et pédagogique. Celle-ci doit fournir des données fiables sur les acquis et les failles, ce qui permettrait de dépasser les préjugés et les vues impressionnistes. La recherche doit s'intéresser notamment aux facteurs de démotivation des élèves, à l'impact des nouvelles technologies sur le français écrit, aux méthodologies et aux conditions d'apprentissage des langues.

Il faudra aussi demeurer en alerte devant l'internationalisation de l'anglais. Un exemple parmi d'autres : la Suède, qui recevra la prochaine conférence des présidents et des premiers ministres de l'Union européenne, a dû batailler pour obtenir que le nom suédois de la ville choisie comme hôte de ce sommet soit utilisé plutôt que sa version anglaise. Un exemple à suivre.

Sans reconnaissance et sans statut social réel, tous les efforts pour améliorer la qualité de la langue française au Québec pourraient ressembler à des soins palliatifs. Il faut préserver le français comme langue commune chez nous.

Pour ce qui est de l'affichage commercial, les marchands ont peut-être besoin de conseils plutôt que de mesures répressives. Pour s'en convaincre, il suffit d'arpenter la

rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal<sup>5</sup>. Comme le veut la Loi, l'affichage en français y est nettement prédominant. Manifestement, sauf quelques exceptions, dont Postes Canada (qui accorde une place égale à l'anglais et au français), les petits marchands y ont mis de la bonne volonté. Mais la qualité du vocabulaire et de la syntaxe est souvent lamentable. L'expérience de ce professeur à la retraite qui a rencontré 250 commerçants pour leur suggérer des mots justes et des formules adéquates<sup>6</sup> mérite que l'on s'en inspire, non seulement dans les quartiers de l'Ouest de Montréal, mais dans l'ensemble du Québec.

Enfin, ne faudrait-il pas relancer la discussion sur la question de la simplification du français? Un tel projet d'aménagement linguistique ne peut être l'initiative d'un seul pays, ni être imposé par un groupe au reste de l'espace francophone. Mais le Québec ne pourrait-il pas remettre la question à l'ordre du jour dans les instances auxquelles il participe au sein de la francophonie?

### **III- La mission de l'école**

Au moment où nous rédigeons ce texte, des rumeurs de nouvelles compressions budgétaires en éducation circulaient. Et cela, même si les ministres des Finances canadien et québécois ont déjà atteint leur objectif de déficit zéro, annoncé des surplus et amorcé des baisses d'impôts. Nous souhaitons vivement que votre commission ne

---

<sup>5</sup> Nous avons fait l'exercice pour le segment situé entre la rue Atwater et la rue Guy, à l'occasion d'une enquête maison réalisée à l'automne 2000.

<sup>6</sup> Presse Canadienne, « Le gouvernement Bouchard doit conspirer. », *Le Soleil*, 3 décembre 2000.

restreigne pas ses recommandations pour se conformer à l'avance à de nouvelles restrictions budgétaires.

On demande à l'école d'implanter une réforme majeure après lui avoir imposé des années de compressions. On demande à l'école de mobiliser le personnel ainsi que les élèves et leurs parents pour améliorer la qualité du français et, au même moment, on menace encore de réduire ses ressources. En plus, on tient l'école responsable de la soi-disant piètre qualité du français parlé et écrit au Québec. La situation est intenable!

En vertu de la législation linguistique, l'école joue un rôle clé dans la francisation des jeunes. L'obligation pour la vaste majorité des jeunes Québécoises et Québécois de fréquenter l'école française s'applique à l'école de base, soit au primaire (incluant la maternelle) et au secondaire. L'école, comme lieu d'insertion sociale, joue un rôle majeur dans l'intégration interculturelle. Elle le fait par ses programmes de francisation pour les jeunes et les adultes tels que classes d'accueil, cours de français pour adultes et alphabétisation.

Dans la présente section, nous traiterons des différentes responsabilités confiées à l'école à l'égard de la langue française. Il y sera question de structures, d'organisation et de programmes. Nous nous attarderons plus particulièrement à l'obligation de fréquenter l'école française, aux programmes de francisation et à l'éducation interculturelle.

## **A. La fréquentation obligatoire de l'école française**

La fréquentation obligatoire de l'école française a été le sujet de polémique et de contestation juridique par excellence. Elle a nourri l'actualité à l'occasion de plusieurs mesures législatives, y compris celles qui ont précédé la loi 101. On se souvient des crises scolaires de Saint-Léonard dans les années 1960-1970. Un coup d'œil sur les photos et les noms des finissantes et finissants d'une école anglaise de Chomedey ou de Saint-Léonard à cette époque suffit pour constater la pertinence de l'obligation créée par la Charte de fréquenter l'école française. De toute évidence, ces jeunes étaient rarement anglophones de naissance. La législation touchant l'enseignement de la religion à l'école fut malheureusement plus tardive, ce qui n'a pas favorisé l'intégration souhaitée.

Les principaux obstacles qu'ont connus les mesures relatives à l'obligation de fréquenter l'école française trouvent leur origine dans l'adoption de la Charte canadienne des droits adoptée à l'occasion du rapatriement de la Constitution canadienne. C'est en s'appuyant sur cette Charte que les opposants à la fréquentation scolaire de l'école française ont obtenu de la Cour suprême des jugements qui ont amené des amputations successives à la loi 101. Affaiblie, la Charte a tout de même permis des progrès puisqu'en 1995, 79,4 % des enfants d'immigrants fréquentaient l'école de langue française contre 20,3 % en 1976<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Conseil de la langue française. *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, p. 293.

À l'automne 2000, deux démarches devant les tribunaux concernant l'obligation de fréquenter l'école française ont connu leur aboutissement. Toutefois, les quelques opposants à la Loi ne semblent pas lâcher prise. Ne serait-il pas possible que le gouvernement du Québec modifie la Loi ou la réglementation pour supprimer certaines ambiguïtés et s'épargner ainsi des jugements de cour défavorables résultant d'une interprétation extravagante des règlements?

Par ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence le rôle de certaines écoles privées non subventionnées dans cette problématique. Même sans être subventionnées, elles s'affichent avec un permis et la reconnaissance du ministère de l'Éducation pour recruter des élèves en dérogation à l'esprit de la loi 101. Dans ces conditions, pourquoi ne pas leur imposer les mêmes règles qu'aux écoles privées subventionnées?

En conséquence, la CSQ recommande :

- 3. Que le gouvernement du Québec mette tout en œuvre pour éviter de nouvelles brèches dans la Charte de la langue française.**

L'obligation de fréquenter l'école française s'applique à l'école de base. Depuis quelque temps cependant, certains groupes proposent d'étendre cette règle à l'enseignement collégial puisqu'un nombre assez important de jeunes choisissent le collège

anglophone. Le développement des centres de la petite enfance (CPE) peut soulever le même type de question.

La Charte impose les règles qui s'appliquent à l'école de base, c'est-à-dire à la maternelle, au primaire et au secondaire. Ouvrir un nouveau front alors que les efforts consentis sur les plans juridique, pédagogique et organisationnel ne suffisent pas pour protéger et consolider le premier ne nous paraît ni opportun ni souhaitable. Nous nous opposons donc à l'élargissement de l'obligation de fréquenter des établissements francophones au collégial. Nous incitons plutôt le gouvernement à concentrer ses efforts sur l'école de base comme le prévoit la loi actuelle.

Cela signifie non seulement que les brèches dans la loi et les règlements doivent être fermées, mais aussi que des mesures doivent être appliquées pour renforcer la qualité de l'enseignement du français et pour favoriser la francisation. Les programmes de français doivent bénéficier de tout le soutien nécessaire pour susciter la motivation des élèves et favoriser une meilleure maîtrise de la langue française par toutes et tous.

L'adoption d'une politique de promotion et de valorisation du français dans tous les établissements scolaires et supérieurs doit être encouragée par des mesures incitatives, à partir de budgets désignés. Si l'Université McGill peut trouver les budgets nécessaires pour offrir un programme d'immersion en anglais à ses étudiantes et étudiants francophones – qui ont des résultats inférieurs à ceux des anglophones – le

Québec peut bien exiger que toutes les autorités scolaires fassent de même pour le français et pour la réussite en français.

Le gouvernement ou les organismes voués à la protection et à la promotion de la langue française devraient pouvoir suivre de près ce genre d'initiative, tout comme l'évolution de la fréquentation scolaire supérieure en regard de la langue.

Pour ce qui est des centres de la petite enfance (CPE), nous ne sommes pas en mesure de formuler maintenant des recommandations précises. Il s'agit d'une expérience nouvelle. Dans plusieurs cas, les services offerts par le secteur public sont insuffisants pour répondre aux besoins. Des CPE suppléent à l'absence de services de maternelle 4 ans en milieu défavorisé ou à l'absence de services de francisation. Actuellement, il ne nous semble pas opportun d'imposer aux CPE une contrainte additionnelle, surtout pas de manière improvisée.

Comme l'existence des CPE est récente et en constante évolution, il n'existe pas, à notre connaissance, de portrait de la réalité en ce qui a trait à la langue des communications à l'intérieur de ces établissements. De plus, selon l'information que nous avons obtenue du ministère de la Famille et de l'Enfance, «il n'existe aucune politique linguistique officielle dans les CPE et il revient à chacun, par le biais de sa régie interne, de déterminer la langue parlée dans son service<sup>8</sup>. » Faut-il faire des distinctions entre la formation scolaire et ce qui la précède? Les jeunes allophones qui

---

<sup>8</sup> Réponse du préposé aux renseignements, par courrier électronique, le 21 décembre 2000.

auraient fréquenté des CPE anglophones risquent-ils de connaître des difficultés de francisation à l'école? Quels précédents légaux cela pourrait-il créer? Autant de questions qui méritent une attention particulière et auxquelles les instances gouvernementales devraient apporter des réponses.

En conséquence, la CSQ recommande :

- 4. Que le gouvernement du Québec maintienne les dispositions de la loi relatives à l'obligation de fréquenter l'école française et suive de près l'évolution de la situation dans les centres de la petite enfance et les collèges.**
  
- 5. Que le gouvernement du Québec exige que les autorités scolaires et toutes les institutions d'enseignement élaborent une politique linguistique en cohérence avec les grands objectifs de la politique linguistique du Québec.**

## **B. Le curriculum et l'apprentissage des langues**

Au moment du débat qui a mené à l'adoption de la loi 101, la CSQ (alors la CEQ) soulignait déjà la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement du français. À cette fin, elle suggérait de meilleurs outils pédagogiques et des mesures d'encouragement au perfectionnement pour le personnel enseignant. En maintes occasions, par la suite, la

Centrale a exprimé l'importance qu'elle attachait à l'enseignement de la langue française au Québec.

Au cours des années 1990, notre organisation s'est montrée favorable à un accroissement de l'importance de l'enseignement du français dans le curriculum, tout en tenant compte des effets que ce genre d'aménagement produit inévitablement sur l'affectation des ressources humaines dans le réseau. La nouvelle grille-horaire, mise en place graduellement au cours secondaire, présentera l'avantage de réduire le nombre d'élèves sous la responsabilité du professeur de français. C'est un pas dans la bonne direction.

Nous nous sommes opposés aux tentatives répétées de mettre en place des programmes intensifs d'apprentissage de l'anglais qui sélectionnaient leurs élèves sur la base des résultats scolaires. Nous avons toutefois gardé l'œil ouvert sur les formules dites d'anglais intensif, puisque plusieurs recherches récentes tendent à démontrer que les facteurs temps et intensité sont déterminants pour le succès de l'apprentissage des langues étrangères pour tous les élèves.

Au Québec, la formule de l'anglais intensif, offerte aux élèves de sixième année du primaire, s'appuie sur le constat d'efficacité de l'apprentissage intensif. Par contre, cette formule présente un caractère sélectif inacceptable. Le fait d'exiger que les élèves réussissent plus rapidement les autres apprentissages au programme réserve nécessairement l'anglais intensif aux élèves qui ont le plus de facilité à apprendre. Nous

sommes d'avis que certaines modalités d'organisation pourraient permettre d'offrir la formule sous une forme non discriminatoire.

À la suite des États généraux de l'éducation et après de difficiles débats, il y a eu consensus pour devancer de la quatrième à la troisième année du primaire l'enseignement de l'anglais langue seconde.

Cette nouvelle disposition suscite de nombreuses questions : est-il pertinent d'enseigner l'anglais à un âge plus précoce? Est-il acceptable de placer l'anglais en concurrence avec les autres matières du bloc? La marge de manœuvre laissée aux écoles ne signifie-t-elle pas la disparition du curriculum unique pour l'ensemble des élèves québécois?

À la lumière des réflexions et des débats qui ont cours ailleurs, il nous semble que le choix du moment auquel doit commencer l'enseignement d'une langue seconde ne peut reposer sur un critère universel. Il nous semble également que ce choix doit se faire en tenant compte du contexte, de l'organisation de l'enseignement, des autres priorités du système, des consensus sociaux et des besoins des élèves.

Claude Hagège<sup>9</sup> favorise la précocité de l'enseignement d'une langue seconde parce qu'il y voit un acquis pour l'apprentissage de la troisième langue, contexte européen oblige. Mais il résiste à l'enseignement de l'anglais en raison de sa domination culturelle

---

<sup>9</sup> Claude Hagège. *L'enfant aux deux langues*, Odile Jacob, Paris, 298 p.

et il propose l'apprentissage d'autres langues européennes. Il favorise aussi une exposition suffisante à la langue seconde pour éliminer les interférences linguistiques, une préparation efficace du personnel enseignant et des conditions pédagogiques adéquates. Par contre, le chercheur linguiste ne fixe pas d'âge idéal pour l'apprentissage de la première langue étrangère. Il détermine un intervalle assez large qui se situe entre 3 et 11 ans. Ce qui importe surtout, selon lui, c'est que la maîtrise de la langue maternelle et l'apprentissage de la première langue étrangère soient réalisés avant l'entrée au secondaire.

Le dernier rapport sur l'éducation de la Commission européenne<sup>10</sup> montre qu'il n'existe pas de consensus sur l'âge idéal pour l'apprentissage d'une langue seconde. On y apprend que :

- Dans les écoles européennes, il existe une grande disparité tant dans le degré de précocité de l'apprentissage de la langue seconde que dans le temps qui lui est réservé. Cet apprentissage commence généralement entre 6 et 9 ans, donc au début de l'enseignement primaire.
- On tend à commencer l'enseignement de la langue seconde en troisième année du primaire, mais dans la majorité des cas cette orientation est appliquée à titre expérimental.

---

<sup>10</sup> Commission européenne. *Rapport sur l'éducation*, 1995.

- Le même type de disparités existe au secondaire, où des langues tierces sont plus largement enseignées, même si, dans certains cas, cet enseignement débute au primaire.

Chez nous, les nouvelles modalités relatives à l'enseignement des langues constituent une amélioration, notamment par le temps supplémentaire qui leur sera consacré. L'enseignement de l'anglais dès la troisième année du primaire ne nous semble pas constituer une menace importante ni pour la francisation ni pour la qualité du français. Il faudra toutefois demeurer vigilants à ce sujet.

Sur le plan international, l'anglais comme langue seconde a connu, au cours des vingt dernières années, une expansion spectaculaire. Néanmoins, le français arrive au deuxième rang, après l'anglais, comme langue seconde dans la quasi-totalité des pays de l'Union européenne.

On observe, à travers l'Europe, un attrait majeur pour le développement de l'enseignement des langues. Plusieurs programmes sont mis en place par la Communauté en vue de favoriser les échanges scolaires et professionnels. Chez nous, à l'exception de quelques programmes qui demeurent nettement insuffisants, il semble que ni le Canada ni le Québec ne favorisent ce genre de projet, malgré l'importance de la francophonie et le nouveau contexte de l'intégration continentale des Amériques. Pourtant, de tels échanges peuvent être très profitables sur le plan de la motivation des élèves, du renforcement du sentiment d'appartenance réelle à la francophonie, de

l'apprentissage des langues étrangères ainsi que de l'enrichissement des méthodes d'enseignement.

### **C. Le nouveau programme de français**

Le nouveau programme de français a été critiqué tant par des gens du milieu de l'enseignement que par des observateurs extérieurs. On lui a reproché de mettre encore l'accent sur l'approche communicationnelle comme le faisait l'ancien programme. D'autres personnes soutiennent que cette approche a été tempérée et soulignent que trois objectifs sur quatre du programme de français au primaire renvoient à autre chose, soit l'écriture, la lecture ou la culture. S'ajoutent à cela les compétences transversales dont une consiste à inscrire dans l'ensemble des activités du curriculum la préoccupation de l'apprentissage du français.

Ce nouveau programme est en expérimentation et sera implanté graduellement. Dans certains milieux, la préparation des enseignantes et enseignants a été insuffisante : un problème que nous avons soulevé tant auprès des employeurs locaux que du ministre en décembre 2000. Nous insistons pour que le milieu scolaire soit doté des moyens nécessaires pour faciliter cette implantation. À cet égard, une augmentation du nombre de conseillers pédagogiques serait certainement d'un très grand secours.

#### **D. La francisation**

Si les règles sur la langue d'enseignement jouent bien leur rôle auprès des jeunes malgré les difficultés dont nous avons parlé précédemment, la francisation des immigrants mérite une grande attention.

Nous favorisons l'intégration interculturelle des nouveaux arrivants à la société québécoise dans son ensemble et non leur assimilation à un *melting pot* ou à une mosaïque canadienne<sup>11</sup>. C'est dans cette perspective qu'avec d'autres organismes québécois, la CSQ (alors la CEQ) a créé et a soutenu durant plus de dix ans un centre d'enseignantes et d'enseignants (le CEICI) qui avait pour mission de promouvoir l'éducation interculturelle en milieu scolaire.

Nous avons généralement souscrit aux divers énoncés de politique d'immigration et d'intégration proposés par le gouvernement du Québec au cours de la dernière décennie. Sur les principes, notre position se rapproche de celle du gouvernement. Cependant, nous avons des réserves importantes quant à l'application des politiques touchant l'intégration.

Première difficulté : la remise en question de l'existence des classes d'accueil pour la francisation et l'intégration des élèves allophones. En diverses occasions, nous avons

---

<sup>11</sup> Notre approche est exposée dans *Apprendre à vivre ensemble* (Jocelyn Berthelot, CEQ - Éditions Saint-Martin, 1990) et dans notre plate-forme sur l'éducation.

exprimé aux autorités concernées notre crainte de voir écartée une formule qui a fait ses preuves. Sous le prétexte d'éviter la formation de ghettos, on a critiqué les classes d'accueil et proposé d'autres modèles de francisation et d'intégration. Les autorités scolaires ont maintenant le choix des modèles et nous craignons qu'elles privilégient trop automatiquement les moins coûteux. Il y a quelques années, un discours similaire a favorisé la disparition d'un bon nombre de classes particulières prévues pour les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Nous avons constaté qu'une fois l'intégration faite, les mesures d'appui annoncées ne se sont pas concrétisées.

Nous ne disposons pas de données pour l'ensemble des commissions scolaires, mais il semble que les séjours prolongés en classe d'accueil ne soient pas la règle. Si de tels séjours prolongés en classe d'accueil au secondaire ont existé, ils étaient liés à l'analphabétisme de jeunes qui, de toute évidence, ne pouvaient être ni renvoyés au primaire ni intégrés brutalement au secondaire.

Dans la région de Paris, une formule de classes d'intégration, les CLIN, a été implantée, surtout au secondaire. Les enseignantes et les enseignants trouvent très difficile de travailler dans ces conditions où le jeune doit toujours faire le va-et-vient entre sa classe régulière et les activités de francisation, où il manque des activités de sa classe régulière et où il est inévitablement identifié comme un cas à part. Au primaire, les communes ont généralement conservé la formule des classes d'accueil.

De son côté, la francisation des adultes a été surtout caractérisée par la dispersion, même si plusieurs formules intéressantes ont été expérimentées. Le fait que l'immigration soit toujours de compétence à la fois fédérale et provinciale rend toute intervention en cette matière plus complexe. L'immigration, on le sait, comporte aussi des enjeux démographiques, économiques, linguistiques et éducatifs.

Depuis bon nombre d'années, les commissions scolaires et les COFI ont offert, dans le cadre de l'éducation des adultes, plusieurs cours de francisation, en plus de cours souvent nécessaires en alphabétisation. Dans l'entreprise, les syndicats regroupant des travailleuses et des travailleurs immigrants revendiquent ce genre de cours sur les lieux de travail, car ils ont noté que souvent des travailleurs perdent de l'intérêt pour poursuivre leur francisation à partir du moment où ils intègrent le marché du travail. Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) a aussi mis en place des projets pilotes à l'enseignement collégial et universitaire.

Une restructuration touchant la francisation des adultes est en cours. Elle concerne plusieurs organismes et ministères : commissions scolaires, COFI, Emploi-Québec, collèges, milieux de travail, ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), MRCI. Il est justifié de procéder à une restructuration de l'offre globale de services et nous pourrions souscrire d'emblée à une formule de complémentarité entre les commissions scolaires et les nouveaux carrefours d'intégration. Cependant, la nouvelle organisation semble exclure les commissions scolaires, qui ont pourtant une bonne expérience en ce domaine et qui sont en mesure d'offrir, à proximité des familles et des femmes

immigrantes (souvent au foyer), des services adéquats, perfectionnés au cours des années.

### **E. L'éducation interculturelle**

La volonté du gouvernement du Québec d'assurer l'intégration des nouveaux arrivants à partir d'une approche interculturelle s'appuie sur un consensus qui s'est dégagé, depuis les quinze dernières années, à l'occasion de discussions entourant, notamment, la présentation de nombreux livres blancs ou énoncés de politique. Cette approche est généralement partagée par les chercheurs, le monde syndical, les milieux de l'enseignement et les organismes communautaires.

Au sein de notre organisation, l'éducation interculturelle est considérée comme un des moyens privilégiés pour favoriser une intégration réelle des jeunes immigrants. Des équipes d'enseignantes et d'enseignants ont élaboré, sur une base volontaire, plusieurs outils pédagogiques visant à sensibiliser l'ensemble du milieu scolaire aux réalités interculturelles et à l'aider à jouer un rôle dynamique dans l'intégration des nouveaux arrivants.

Le CEICI a largement contribué au développement de matériel pédagogique pour l'éducation interculturelle. Malheureusement, privé du financement de l'ACDI en 1995, puis de celui du MEQ en 1999, ce centre a dû fermer ses portes. Nous souhaitons que le MEQ et le MRCI appuient de telles initiatives de la part des artisans de l'éducation et

que les universités offrent aux futurs enseignants et enseignantes une formation qui les prépare adéquatement à cette dimension de l'enseignement et de la vie scolaire.

Il faudrait aussi que tous les intervenants concernés se préoccupent de la sous-représentation des jeunes provenant des communautés culturelles dans les facultés qui préparent à la profession enseignante. Nous avons entrepris, en collaboration avec l'UQAM, une recherche à ce sujet.

Comme nous avons pu le constater, le système scolaire a un rôle majeur à jouer dans la question linguistique québécoise.

En conséquence, la CSQ recommande :

- 6. Que le gouvernement du Québec accorde au système scolaire les moyens financiers et les conditions lui permettant d'offrir un enseignement du français de qualité afin que les élèves, au terme de la scolarisation obligatoire, aient une meilleure maîtrise de la langue française et des connaissances suffisantes de l'anglais.**
  
- 7. Que le gouvernement du Québec s'assure que l'application de la politique de francisation permette le maintien des classes d'accueil pour les jeunes immigrants dans les milieux qui le**

souhaitent et qu'il maintienne un financement adéquat des différentes mesures de francisation.

8. **Que le gouvernement du Québec utilise l'expérience de toutes les institutions publiques, notamment les commissions scolaires, dans l'offre de services de francisation aux immigrantes et immigrants adultes.**
9. **Que cette offre de services assure un élargissement de l'accès aux divers programmes de francisation, notamment pour les femmes, les personnes réfugiées et les personnes provenant des autres provinces canadiennes.**
10. **Que le gouvernement du Québec favorise et appuie la recherche sur l'apprentissage du français.**
11. **Que le gouvernement du Québec s'assure que les universités ne décernent le baccalauréat en enseignement qu'aux candidates et candidats ayant une excellente maîtrise du français.**

#### **IV- Travailler en français**

Les efforts de l'école en matière de francisation ne peuvent être fructueux que si les parents néo-québécois évoluent dans un milieu qui favorise le français et s'ils peuvent travailler en français. Dans ce contexte, nous nous inquiétons davantage de la langue utilisée à l'usine et dans l'entreprise que de la langue parlée à la maison.

La francisation des milieux de travail – ce qui inclut, pour les travailleuses et les travailleurs, le droit de négocier en français, de communiquer en français, de nommer les choses en français et de ne pas se voir imposer des exigences linguistiques démesurées – est un objectif primordial de la Charte de la langue française.

En général, le monde syndical québécois et des observateurs externes considèrent que, depuis l'adoption de la loi 101, la situation du français dans les entreprises s'est améliorée. Par contre, le français n'a pas réussi à s'imposer clairement et partout comme langue commune au travail.

En s'appuyant sur les travaux du gouvernement et de l'Office de la langue française, Marc Levine affirme que l'usage de la langue anglaise a régressé en faveur d'un bilinguisme à prédominance française<sup>12</sup>. Il semble aussi que l'évolution ne se fasse pas toujours au profit du français, mais plutôt en faveur d'autres langues.

---

<sup>12</sup> Marc Levine. *Le français au Québec*, p. 366-367.

Dans les traités commerciaux, les règlements imposés par les États sont souvent considérés comme des nuisances à la bonne gestion des affaires commerciales et une entrave à la liberté de commerce. Le contexte de la globalisation économique et des nouveaux traités commerciaux internationaux risque donc d'exercer chez nous une pression supplémentaire en faveur de l'anglais.

Selon les renseignements que nous avons pu obtenir, la certification des entreprises est en stagnation, après avoir connu une évolution croissante entre 1981 et 1996. Beaucoup d'entreprises n'auraient pas encore de certificat de francisation, notamment dans le domaine de l'aéronautique. Bombardier, CAE, ainsi que Pratt & Withney seraient du nombre.

Les exigences du Québec (c'est-à-dire de la Charte) sont-elles démesurées? Avec la fiscalité, la langue revient souvent au premier plan des raisons données pour expliquer les hésitations de certaines entreprises à s'installer au Québec et à y faire des affaires. Dans les deux cas, nous croyons que les exigences du Québec ne dépassent pas, selon nous, ce que l'on observe dans nombre de pays développés.

Au Québec, il arrive souvent que la majorité du personnel de la production travaille en français. Par contre, dans les bureaux d'administration et d'ingénierie, même si les employés parlent le français entre eux, le travail se fait dans la plupart des cas en anglais. L'anglais est aussi utilisé pour les relations avec les clients et les fournisseurs

et dans les documents techniques. De plus, il arrive souvent que les logiciels n'existent qu'en anglais.

Dans le monde des entreprises, la francisation n'est pas considérée comme une priorité, semble-t-il. L'Office de la langue française, qui a vu ses ressources réduites au cours des dernières années, n'exerce sans doute pas tout le contrôle nécessaire. Par ailleurs, même dans la région de Québec, un grand nombre de travailleuses et travailleurs immigrants n'arrivent pas à obtenir l'aide nécessaire pour atteindre la maîtrise du français nécessaire pour accéder à certains postes<sup>13</sup>. Nous joignons notre voix à celles de la FTQ et de la CSN qui soutiennent que l'effort de francisation doit porter sur la place du français dans le domaine des nouvelles technologies et auprès des groupes de travailleuses et travailleurs immigrants.

Lors d'échanges que nous avons eus avec le MRCI l'an dernier au sujet de la réorganisation des services de francisation des immigrants, nous avons appris que les néo-Québécois manifestent plus d'intérêt pour l'apprentissage du français au cours de leur première année d'installation au Québec mais que leur intérêt décroît par la suite, probablement en raison de leur entrée sur le marché du travail. Le fait que l'entreprise n'attache pas d'importance à la francisation constitue à n'en pas douter un facteur supplémentaire de difficulté et de démotivation. Les syndicats du secteur privé

---

<sup>13</sup> Le Conseil central de la CSN de la région en a fait état dans un mémoire présenté à la Commission au cours des audiences de l'automne.

connaissent mieux que nous ces réalités et les stratégies susceptibles d'améliorer les choses, mais la CSQ peut apporter sa contribution.

Dans les établissements publics francophones comme les universités le français ne s'impose pas de façon définitive. Dans certains milieux des affaires sociales (hors de Montréal), on nous a signalé des cas où la maîtrise de la langue anglaise était exigée pour occuper certains postes sans que cela semble nécessaire. Ces données sont toutefois trop parcellaires pour nous permettre d'en tirer des conclusions. Par contre, une enquête récente de l'Office de la langue française a révélé que 8 % des répondants montréalais disaient avoir été incommodés par le fait de ne pas avoir reçu des services en français dans des établissements de santé. On ne peut que souhaiter que la Commission approfondisse cette question.

La CSQ recommande :

- 12. Que le gouvernement du Québec mandate l'Office de la langue française pour appuyer davantage le processus de francisation dans les entreprises.**

## **V- Politique linguistique & Cie**

Certains ajustements doivent être apportés à la législation, mais il serait illusoire de croire que ces mesures seules suffiront à assurer le rayonnement du français.

L'environnement mondial de plus en plus présent dans nos activités, l'influence des médias dans la vie quotidienne, la consommation culturelle intense, l'évolution des rapports internationaux, la prédominance de l'activité économique et son impact sur les autres activités humaines : tout cela exige l'intervention gouvernementale dans des sphères qui dépassent largement l'action législative.

Il n'est plus besoin de prouver que les accords économiques internationaux sur la liberté de commerce débordent largement le champ des échanges commerciaux. Un des enjeux soulevés par ces accords concerne la souveraineté nationale. Le pouvoir de continuer d'agir dans les domaines habituels de la vie collective n'est certainement pas le même. Des enjeux importants comme la culture, les services publics, les investissements publics et les acquis sociaux sont en cause. Ces questions ont d'ailleurs été soulevées lors de la consultation menée par la Commission des institutions du Québec qui a publié son rapport en décembre 2000.

Le Québec ne doit pas se limiter à tenir un discours sur la promotion de la langue française dans l'abstrait. Sans une action cohérente dans les autres sphères de l'intervention gouvernementale, la politique linguistique sera inopérante ou inefficace. Comment, par exemple, maintenir une aide aux productions culturelles, au livre scolaire, au matériel culturel ou d'éducation si des dispositions commerciales internationales les mettent en cause sous prétexte du maintien d'une concurrence absolue?

Une des trois priorités annoncées l'an dernier par la ministre des Relations internationales du Québec était la francophonie. Il est en effet nécessaire que l'action du Québec en faveur de la promotion du français puisse s'insérer dans l'espace francophone international. Cependant, nous ignorons encore comment cette priorité se traduira dans la réalité. Nous souhaitons qu'elle dépasse les seules relations commerciales et que le Québec puisse y exercer un réel leadership.

Des Français reconnaissent que le Québec peut montrer la voie dans la production de vocabulaire français<sup>14</sup>, par exemple. Dans le monde, maintenant, le nombre de locuteurs du français est plus élevé que le nombre de Français de l'Hexagone. Aussi, il semble que de plus en plus les linguistes français considèrent le français comme un bien commun. La France a bien été le berceau du français, mais elle n'en est plus le pilote<sup>15</sup>.

Pourquoi ne pas favoriser des activités qui mettraient en contact la population québécoise, et surtout les jeunes, avec leurs vis-à-vis francophones, non seulement ceux de la Belgique, de la France ou de la Suisse comme le font les programmes de l'Office franco-québécois pour la jeunesse? Des programmes d'échange avec l'ensemble de la francophonie pourraient favoriser l'attachement des jeunes à la langue française en leur fournissant l'occasion d'en constater à la fois l'universalité et la diversité.

---

<sup>14</sup> B. Cerguilini, en entrevue à *Dimanche Magazine*, Radio-Canada, le 4 février 2001.

<sup>15</sup> *Ibid.*

Dans le contexte de la construction de l'Europe, des programmes ont d'ailleurs mis l'accent sur de tels échanges, en plus de faciliter des échanges de professionnels de l'enseignement des langues. Il y a longtemps que le Québec a abandonné les programmes d'échange d'enseignants (qui ont existé formellement avec la France et le Maroc essentiellement). Pourquoi ne pas y revenir dans une perspectives plus large, c'est-à-dire en ouvrant ces échanges à la francophonie, en même temps que l'effort porterait sur l'enseignement du français?

Dans le domaine des médias, nous avons maintes fois insisté sur la mission culturelle et éducative de Télé-Québec à l'égard du patrimoine québécois. Son contenu éducatif et ses activités d'information culturelle mériteraient d'être renforcés par des budgets accrus, mais aussi par des activités de coopération avec les autres pays francophones.

Les politiques budgétaires doivent également favoriser le livre québécois en français, l'accessibilité aux bibliothèques, la production de matériel informatique en français et l'accès à la culture francophone du monde. Les grands centres ont des acquis, mais certaines localités n'ont ni librairie ni bibliothèque publique ou n'ont accès qu'à une bibliothèque dont les heures d'ouverture sont très limitées. Il n'est pas toujours nécessaire de construire ou de partir de zéro. Les collèges et les écoles publiques, qui se retrouvent dans toutes les régions, peuvent constituer ces centres d'où la culture du livre et la culture française en général peuvent rayonner.

La recherche est une activité trop souvent oubliée, voire écartée par les décideurs. Dans le domaine de la langue, la recherche est essentielle pour réduire les préjugés et les visions impressionnistes et faire avancer notre société. Comme dans d'autres domaines, les recherches concernant la langue sont souvent dispersées; elles sont le résultat d'initiatives personnelles et bénéficient de peu de soutien. Une stratégie mieux intégrée et plus soutenue de recherches sociales et pédagogiques pourrait certainement contribuer à une meilleure analyse des problématiques et aider à découvrir des moyens favorisant le succès de la politique linguistique dans son ensemble et un meilleur enseignement du français et des langues au Québec.

Nous avons des acquis dans tous ces domaines, mais les défis sont nombreux. C'est pourquoi nous nous opposons à la réduction du rôle de l'État québécois. Nous attendons de l'État québécois qu'il joue pleinement son rôle, qu'il agisse avec détermination et efficacité dans les différents domaines dont nous venons de traiter.

À la suite de l'élaboration et de l'adoption de politiques importantes, le gouvernement a mis en place, dans le passé, des instances de coordination horizontale pour en favoriser l'implantation à tous les niveaux nécessaires ou visés. Dans ce même esprit, nous suggérons qu'un comité interministériel de la langue soit institué pour favoriser la mobilisation de tous les ministères et de tous les organismes publics concernés.

En conséquence, la CSQ recommande :

- 13. Que le gouvernement du Québec demande à l'Office de la langue française de procéder à un bilan sur l'utilisation des logiciels en français.**
  
- 14. Que le Québec poursuive son action internationale, notamment en matière de coopération linguistique au sein de la francophonie, en favorisant la recherche et les échanges scolaires et professionnels relativement à la qualité, à l'usage et à la promotion du français.**
  
- 15. Que le plan d'action intégré en vue de la protection et de la promotion du français (voir recommandation 2) relève d'un comité interministériel sur la politique linguistique.**
  
- 16. Que le gouvernement du Québec, à tous les niveaux de son administration, de même que les institutions et les organismes publics accordent la priorité à des actions pour la défense et la promotion du français.**

## Conclusion

Depuis les premières lois québécoises en matière linguistique, et surtout depuis l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, la question de la langue est revenue à maintes reprises dans l'actualité. Question délicate s'il en est, la langue est aussi un domaine extrêmement riche qui prend un relief entièrement renouvelé à l'heure où la diversité linguistique et culturelle devient un atout pour l'humanité.

Si la diversité biologique et naturelle occupe une place centrale dans l'évolution, nous croyons, avec le professeur Crystal de l'Université du pays de Galles, que la « multiplicité des cultures est une condition nécessaire pour un développement humain réussi<sup>16</sup> ».

La conjoncture internationale, les mouvements de la population, les valeurs économiques qui tassent celles de la culture et du développement humain ainsi que l'exclusion sociale qui place une partie grandissante de la population à l'écart de la culture et de l'éducation modifient certainement de façon dramatique la problématique du développement du français, de sa protection et de sa promotion.

Entre ceux qui affirment que la situation du français empire et ceux qui tentent de nous convaincre que le français est maintenant sauvé, nous affirmons que les acquis réels

---

<sup>16</sup> David Crystal. « Langues en péril », *Le Courrier international*, n° 486, 24 février-1<sup>er</sup> mars 2000, p. 37.

doivent être reconnus, que la Loi est nécessaire et que de nombreux défis restent encore à relever. Le gouvernement doit appliquer la Loi avec vigueur et rigueur et il doit y consacrer des ressources à la hauteur des discours qu'il tient au sujet de la langue.

## **Recommandations**

**La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) recommande que :**

- 1. Que l'action du gouvernement du Québec en matière linguistique porte en priorité sur la défense de la législation actuelle et sur une application maximale, rigoureuse et vigoureuse de la politique linguistique.**
- 2. Que le gouvernement du Québec élabore et mette en œuvre un plan d'action intégré en vue de la protection et de la promotion du français.**
- 3. Que le gouvernement du Québec mette tout en œuvre pour éviter de nouvelles brèches dans la Charte de la langue française.**
- 4. Que le gouvernement du Québec maintienne les dispositions de la loi relatives à l'obligation de fréquenter l'école française et suive de près l'évolution de la situation dans les centres de la petite enfance et les collèges.**
- 5. Que le gouvernement du Québec exige que les autorités scolaires et toutes les institutions d'enseignement élaborent une politique linguistique en cohérence avec les grands objectifs de la politique linguistique du Québec.**

6. **Que le gouvernement du Québec accorde au système scolaire les moyens financiers et les conditions lui permettant d'offrir un enseignement du français de qualité afin que les élèves, au terme de la scolarisation obligatoire, aient une meilleure maîtrise de la langue française et des connaissances suffisantes de l'anglais.**
  
7. **Que le gouvernement du Québec s'assure que l'application de la politique de francisation permette le maintien des classes d'accueil pour les jeunes immigrants dans les milieux qui le souhaitent et qu'il maintienne un financement adéquat des différentes mesures de francisation.**
  
8. **Que le gouvernement du Québec utilise l'expérience de toutes les institutions publiques, notamment les commissions scolaires, dans l'offre de services de francisation aux immigrantes et immigrants adultes.**
  
9. **Que cette offre de services assure un élargissement de l'accès aux divers programmes de francisation, notamment pour les femmes, les personnes réfugiées et les personnes provenant des autres provinces canadiennes.**
  
10. **Que le gouvernement du Québec favorise et appuie la recherche sur l'apprentissage du français.**

11. **Que le gouvernement du Québec s'assure que les universités ne décernent le baccalauréat en enseignement qu'aux candidates et candidats ayant une excellente maîtrise du français.**
12. **Que le gouvernement du Québec mandate l'Office de la langue française pour appuyer davantage le processus de francisation dans les entreprises.**
13. **Que le gouvernement du Québec demande à l'Office de la langue française de procéder à un bilan sur l'utilisation des logiciels en français.**
14. **Que le Québec poursuive son action internationale, notamment en matière de coopération linguistique au sein de la francophonie, en favorisant la recherche et les échanges scolaires et professionnels relativement à la qualité, à l'usage et à la promotion du français.**
15. **Que le plan d'action intégré en vue de la protection et de la promotion du français (voir recommandation 2) relève d'un comité interministériel sur la politique linguistique.**
16. **Que le gouvernement du Québec, à tous les niveaux de son administration, de même que les institutions et les organismes publics accordent la priorité à des actions pour la défense et la promotion du français.**



Communications

D10977

Mars 2001